

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION 13 FEVRIER 2019</p>
--

Présents :

MM. Bretaudeau, You, Bouchereau, Boudeau, Brun, Cailler, Durand, Lusseau Daniel, Lusseau, Thierry, Sauzeau, Mme Amiaud

Absents Excusés :

MM. Busson, Alusse, Héraud, Redois,

Absents :

MM. Guilberteaud, Hervy, Paquereau, Pineau, Luneau.

Au titre des Services :

M. Fabre



Ordre du jour :

1. *Validation du compte-rendu n°15 de la réunion du 14 novembre 2018*
2. *Possibilités d'aménagement à la Brebionnière et la Promenade*
3. *Point transverse de l'éclairage public*
4. *Point villages*
5. *Affaires diverses*



Monsieur Bretaudeau ouvre la séance à 18 h 30 en excusant les personnes ne pouvant pas être présentes et remercie les membres présents à cette réunion.

1. Validation du compte-rendu n°15 de la réunion du 14 novembre 2018

Les membres discutent du mail envoyé à l'ensemble des habitants de la Brebionnière ayant pour objet la réunion du comité.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Possibilités d'aménagement à la Brebionnière et la Promenade

Le comité est informé des statistiques du radar pédagogique qui avait été installé rue du Calvaire du 14 au 29 janvier : 4,6% des véhicules roulaient en excès de vitesse, soit un faible taux d'excès.

Concernant le busage rue du levain afin de continuer le cheminement venant de Clisson Mr Bretaudeau demande à M. Boudeau de lui fournir le nom des propriétaires concerné pour ensuite les contacter et leur présenter le protocole mis en place par la municipalité : le propriétaire paye les buses et la commune Procède à la mise en place.

Concernant la rue des Bossières, il est demandé la mise en place d'un busage du côté de chez M. Babonneau ou en face, sous réserve d'acceptation des propriétaires de vendre une bande de terrain à la commune. Les services techniques municipaux étudieront précisément son implantation après un levé topographique.

3. Point transverse de l'éclairage public

Le comité est informé que Mme Remoué rencontre le prestataire pour permettre le réglage des horloges ce jeudi 14 février car il existe un problème de programmation. La période d'extinction prévue est de 23h à 5h30. M. Bretaudeau et Mme Remoué ont fait le tour des villages pour faire le point sur ce dossier.

Il est signalé qu'il n'y a pas d'éclairage allée du Piteau car cette voie est privée. Les membres du comité constate que l'éclairage est de meilleure qualité et demandé que les luminaires qui éclairent vers le site du Hellfest rue du Champ Louet soient retirés.

4. Point villages

La Dourie :

- Il manque un panneau « rue du bois du collège »
- Il est demandé un busage rue du Cormier

Mocrat :

- Il est demandé un nettoyage, derrière les rondins coté ville afin de permettre un aménagement pedestre dans le but de sécuriser le passage des piétons de plus en plus nombreux

Le Piteau :

- Il est rappelé la nécessité de procéder à l'entretien des bassins d'orage
- Les chênes ont été élagués suite à la dernière réunion

La Brebionnière :

- un conteneur à verres, par exemple vers la rue des Bossières est demandé mais cet endroit est vu comme trop bruyant
- M. Guérin demande s'il est possible d'indiquer une flèche au sol car de nombreuses voitures accèdent à sa propriété

Le Sauzay :

- Il est demandé la réfection de l'allée des bois

Tous villages :

- le nettoyage des panneaux de rues semble nécessaire car certains ne sont plus guère lisibles
- Une campagne de bouchage de trous est prévue
- Il est signalé l'organisation du championnat de France de cyclisme sur route le 27 juin 2019
- un manque d'informations relatives aux nouvelles modalités de facturation des ordures ménagères est jugé regrettable. M. Bretaudeau fera remonter l'information à la Communauté d'Agglomération.
- Il est demandé la réfection des peintures routières

La prochaine réunion est fixée au mercredi 5 juin 2019 à 18h30. Le lieu vous sera communiqué avec l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Bretaudeau** clôt la réunion.

Jean-Michel Busson
Adjoint délégué

Philippe Bretaudeau

Élu référent




